

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ITALIE. — NAPLES, 7 FÉVRIER.

L'incendie du château royal, dont on s'était momentanément rendu maître, a recommencé de nouveau dans l'après-midi, et depuis quatre heures jusque bien avant dans la nuit, les flammes ont conservé leur intensité. Pour empêcher le feu de communiquer au théâtre Saint-Charles et à la façade du palais, on éleva un grand mur de huit pieds d'épaisseur et l'on réussit complètement. On ne connaît pas la cause de cet incendie. C'est à cinq heures du matin que les flammes franchirent le toit, et firent des progrès si rapides que la reine-mère eut à peine le temps nécessaire pour s'y soustraire. La bibliothèque et de magnifiques tableaux appartenant à S. M. ont été la proie des flammes. Le prince de Syracuse faillit périr; la fumée remplissait déjà ses appartements lorsqu'on vint à son secours: on le tira de son lit sans connaissance. Les appartements de la jeune reine n'ont pas été atteints. On a arrêté beaucoup des gens qui voulaient exploiter ce malheureux événement. Ce n'est que ce matin, à cinq heures, qu'on est parvenu à étouffer complètement l'incendie.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 22 FÉVRIER.

Hier après-midi, une haute marée extraordinaire a eu lieu dans la Tamise. Les eaux du fleuve ont débordé en plusieurs endroits, au grand détriment des riverains. La marée a continué de monter jusqu'à trois heures de relevée, et à ce moment toutes les rues avoisinant la Tamise étaient inondées.

Dans la rue de Wapping, un bateau a fait le service des voitures publiques et des omnibus pendant quelque temps. On voyait flotter toutes sortes d'objets entraînés par les eaux. Les caves et magasins, sur les deux rives du fleuve, sont remplis d'eau; dans plusieurs maisons les habitants ont dû s'enfuir du rez-de-chaussée.

Le général Jackson a adressé ses adieux au sénat des États-Unis dont il était président de droit en sa qualité de président des États-Unis. M. King a été élu président temporaire jusqu'à la nomination définitive de M. Van Buren.

FRANCE. — PARIS, 22 FÉVRIER.

La fille Saget, dont nous avons annoncé l'arrestation à l'occasion de la tentative de Champion, et qui d'abord s'était renfermée dans un silence obstiné, a fini, dit-on, par faire des révélations assez importantes.

Elle a déclaré qu'elle pensait que Champion, quoique fort exalté, n'avait pas conçu seul son projet, et elle a signalé principalement le sieur Janvier (dont nous avons également annoncé l'arrestation), lequel avait, disait-elle, beaucoup d'influence sur l'esprit de Champion.

Par suite des investigations auxquelles s'est livrée la police, elle a appris que Janvier avait des relations fréquentes avec les nommés Marirais et Lafleur.

Marirais, cordonnier, rue du Four St. Germain, habitait ordinairement les environs de Paris.

Après d'actives recherches, M. Vassal, commissaire de police, a découvert qu'il s'était retiré à Asnières, où il a été arrêté.

Lafleur, beau-frère de Marirais, a été également arrêté. On a saisi chez lui plusieurs écrits relatifs au crime de Meunier. Lafleur a, dit-on, déclaré que Marirais, son beau-frère, avait voulu le faire entrer dans des sociétés secrètes.

Le nommé Michel Aviot, serrurier-mécanicien, a été ar-

ESQUISSES DE MŒURS.

LETRES D'UNE PENSIONNAIRE.

VIII.

UNE INCONSÉQUENCE. — UN BILLET DOUX.

Liège, samedi 31 décembre 1836.

Je t'ai dit dans ma dernière, que nous n'avions quitté le spectacle qu'à la fin de la pièce, Julie, malgré toutes mes instances, m'avait forcée à demeurer; cependant j'avais ressenti quelques symptômes non équivoques de malaise. La douleur m'avait graduellement affaiblie, je ne prenais plus la moindre attention à ce qui se passait autour de moi; j'étais plus morte que vive, et je pouvais à peine me soutenir quand je sortis de la loge, appuyée sur le bras de Massin, qui vint effectivement pour prendre sa femme au dernier acte du vaudeville; je ne me rappelle plus qui donnait le bras à Julie, mais je me souviens parfaitement qu'au moment où nous sortions de la loge, où il y a toujours encombrement et presse de curieux, la main de Julie se trouva à côté de la mienne et que je saisis un papier qui me fut glissé entre les doigts. Je pensai à l'instant que c'était Julie qui m'avait écrit pour m'ouvrir son ame et me communiquer ses chagrins, et je fus intimement touchée de la marque de confiance qu'elle m'accordait; elle m'accompagna jusqu'à la place ***, et je l'embrassai avec plus d'effusion que de coutume, en songeant à ses peines. Son mari congédia le Monsieur qui avait offert le bras à Julie jusqu'à là, et l'entraîna en grommelant. — Tu conçois avec quelle impatience, rentrée chez moi, quand on m'eut laissée seule, j'ouvris le papier si mystérieusement remis entre mes mains: c'était un billet écrit au crayon sur feuillet détaché d'un agenda, et conçu en ces termes:

réte par les soins de MM. Petit, commissaire de police, et Roussel, officier de paix.

On annonce que les dépositions déjà entendues représentent Champion comme un homme fort exalté qui avait depuis long-temps conçu son projet, et qui n'avait été arrêté que par la difficulté d'exécuter en grand la machine dont on a saisi chez lui le modèle; c'est au reste, ce qu'il a dit lors de son arrestation, ajoutant qu'il s'était bien que les voitures du roi étaient à l'épreuve des balles de plomb, mais qu'il aurait agi en conséquence, et qu'il aurait chargé ses armes avec des balles de fer.

De nouveaux renseignements ont fait connaître, à ce qu'il paraît, que Champion était un furet libéré.

(Gazette des Tribunaux.)

Trois individus ont été arrêtés: avant-hier, jour anniversaire de l'exécution de Fieschi, Morey et Pepin, au moment où ils posaient des couronnes sur la tombe du dernier de ces condamnés, au cimetière Mont-Parnasse. Ils ont été déferés immédiatement à la justice.

Cette manifestation acquiert peut être un nouveau degré de gravité si on la rapproche d'un fait qui avait eu lieu la veille. Un service funèbre avait été demandé à l'église française de l'abbé Anzou en l'honneur de Pepin pour ce même anniversaire. Les lettres de convocation, adressées, ainsi que le texte l'indique suffisamment, aux frères et amis de la capitale, étaient ainsi conçues:

« Vous êtes invité à assister au service funèbre du citoyen Pepin, décapité par les thermidoriens, l'an 44 de la république. salut et fraternité. »

L'autorité a été prévenue à temps, et le service n'a pas été célébré.

Bulletin de la bourse du 23. — La rente n'a pas conservé la bonne tenue qu'elle avait hier; ouverte à 79-90, elle n'a pas tardé à fléchir jusqu'à 79-75, mais elle s'est arrêtée à ce taux.

Il y a eu au reste fort peu d'affaires, et ce sont sans doute quelques réalisations qui ont occasionné cette réaction, car aucune nouvelle politique de quelque importance n'a circulé.

Les fonds espagnols ont participé au mouvement qui affectait nos fonds, l'actif a été coté à 27 1/2.

Les portugais ont été un peu plus affectés, mais comme la hausse sur ces valeurs avait été plus prononcée, la baisse devait naturellement se faire sentir un peu plus fortement.

Les autres valeurs ont généralement peu variés. Il y avait stagnation complète sur tous les autres fonds.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 FÉVRIER.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Belgique est fixée au 18 mars prochain; dans cette réunion aura lieu la reddition des comptes de l'année 1836 et la présentation du bilan de chacune des sociétés industrielles formées sous le patronage de la Banque.

Un journal de Bruxelles donnait hier la nouvelle suivante reproduite aujourd'hui par les feuilles les mieux informées.

La seconde voie du chemin de fer de Malines à Anvers, est presque achevée; il ne reste plus que deux ou trois cents mètres de rails à poser. Avec un peu de bonne volonté, on pourrait ouvrir cette communication aux convois de marchandises, pour le mois d'avril prochain. (Belge.)

L'administration des postes vient de louer, pour 12 ans, l'hôtel qu'elle occupe rue de l'Évêque à Bruxelles.

Un grand malheur est arrivé hier à Anvers. Voici ce qu'en dit le Journal du Commerce;

L'ouragan de cette nuit a causé dans nos environs un bien

« Je serais un ingrat, si je remettais à demain de vous témoigner ma reconnaissance. — Que vous êtes bonne! — Vous avez deviné la torture à laquelle j'aurais été en proie, si je ne vous avais pas vue ce soir; et toute souffrante que vous êtes, vous n'avez pas balancé à vous rendre à ma prière: oh! je vous en remercie du fond de mon ame; et puisiez-vous au moins éprouver un peu de bonheur vous-même, à l'idée que je ressens bien vivement le bonheur que je vous dois. »

Et puis au bas, deux ou trois jambages qui ressemblaient à la moitié des caractères de l'alphabet, et pas de paraphe...

Dès les premiers mots de cet aimable poulet, chère Zoé, je vis bien qu'il n'était point parvenu à son adresse, et il eût fallu que je fusse stupide pour ne pas deviner qu'il était destiné à ma sœur, dont la main avait malencontreusement croisé la mienne au sortir de la loge; de là le quiproquo... — Au reste, ce Monsieur quel qu'il soit n'en est pas moins un grand maladroit, et pendant près de deux fois vingt-quatre heures il m'a mise dans un bel embarras!

Je t'épargne, chère, la kyrielle des conjectures que j'ai faites à cette occasion; j'en aurais à t'écrire pendant huit jours: je n'ai guère bâti moins de cinq ou six romans sur ce peu de lignes, et comme mon esprit se ressentait de mes crampes d'estomac (c'est peut être là ce que monsieur Violet entend par ses rapports des organes), je l'assure que les fantaisies de mon imagination n'étaient pas couleur de rose; c'étaient des espèces de cauchemars éveillé qui me montraient ma pauvre sœur victime de l'atroce jalousie d'un époux féroce... — Je ne t'étais que poignard, empoisonnement, acédie de morphine et mille autres gentilles de cette force.

Si j'avais vu Julie le lendemain, je me serais hasardée, je pense, à lui faire une leçon sévère sur la légèreté de sa conduite, sur ses inconséquences... Et avec le caractère dont elle jouit, je ne mets pas en doute

grand malheur. La digue de Burcht s'est rompue et tous les lieux environnans ont été inondés. L'inondation s'est étendue jusqu'à la Tête de Flandres et la chaussée qui conduit vers Gand. Quelques unes des personnes qui se trouvaient sur cette route pour se rendre au marché d'Auvers, surprises par l'impétuosité des eaux débordées, y ont trouvé la mort. Des maisons ont été entièrement envahies par les flots, et les habitants ne sont parvenus à se sauver qu'en se réfugiant sur leurs toits, où ils ont attendu plusieurs heures dans la plus cruelle anxiété, qu'on vint à leur secours. Aucun de ces derniers cependant n'a péri.

La digue qui vient de se rompre est, comme on sait, celle dont la lente construction coûta si cher, il y a trois ou quatre ans. On dépensa alors beaucoup d'argent pour faire un ouvrage dont la solidité n'était rien moins que rassurante.

— On lit dans le Précurseur :

Pendant toute la journée d'hier, le temps a été très-mauvais; des coups de vent et des bourrasques se sont succédés. Dans la soirée, vers l'heure de la pleine mer, le vent a encore augmenté, variable du Sud à l'Ouest; vers 11 heures du soir il a passé au N.-O. très violent et pendant toute la nuit il a varié du N.-O. par graus, avec forte pluie.

Nous n'avons pas de nouvelles du bas de la rivière: elles sont attendues avec impatience. Nous craignons malheureusement de nouveaux sinistres, les vents du N. O. étant traversiers depuis Dunkerque jusqu'au Texel.

Ce matin, au moment de la rupture de la digue, un grand nombre de villageois se rendaient à notre marché; surpris par l'inondation, ils n'ont pas eu tous le temps de fuir; on dit que 20 à 30 personnes ont péri. La malle n'a échappé que par une prompte fuite à un semblable désastre.

La digue a été rompue en deux endroits différens, des militaires sont déjà occupés à réparer la plus petite de ces deux brèches.

Le vent de l'avant-dernière nuit a jeté dans les fossés plusieurs arbres du boulevard Botanique. On parle de quelques dégâts dans la campagne.

La baraque aux gauffres, hors la porte Schaerbeck, a été enlevée avant-hier soir par le vent. Mobilier, porcelaine, tout est brisé. On n'a pas d'accident personnel à déplorer. Ces pauvres gens perdent tout leur petit avoir.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 23 février.

La chambre des représentans a adopté aujourd'hui le chiffre de 400,000 francs demandé pour les dépenses arriérées du cadastre, mais en ajoutant la réserve, déjà insérée les années précédentes, que rien ne pourrait être distrait de ce crédit pour le paiement d'une somme de 223,768 francs aux inspecteurs, somme dont la commission du cadastre a proposé la réserve jusqu'à ce que la législature ait statué.

L'ensemble du budget a ensuite été adopté à l'unanimité de 51 membres, MM. Jullien et Seron s'étant abstenus.

La chambre a accordé l'augmentation de 30,000 francs, demandée par le ministre des travaux publics, pour le service de la poste rurale, ainsi qu'une somme de 3,174 fr. 64 pour les travaux d'entretien du canal de Gand jusqu'au Sas de Gand. Après un court débat, il a été décidé que la chambre se réunirait mardi soir en séance extraordinaire pour terminer le budget des travaux publics. M. le ministre a annoncé que l'urgence de ce vote était d'autant plus grande, qu'il venait de recevoir la nouvelle d'un désastre assez considérable, la rupture de la digue de Burcht en deux endroits.

La chambre a pris ensuite en considération par 53 boules blanches contre 3 noires, la demande en naturalisation ordinaire de M. Godechaux, juge suppléant au tribunal d'Arlon, et par 46 voix contre 8, la demande en grande naturalisation de M. Joseph Collart, avocat à Nivelles.

Demain point de séance publique. Lundi discussion du budget de la guerre.

qu'elle ne m'eut vertement envoyée promener: à ma première remontrance elle eut répondu par un « qu'est-ce que cela me fait? » bien sec, bien dédaigneux qui vous cloue la bouche à l'instant même, et j'en eusse été pour mes frais d'éloquence.

Mais que fallait-il faire de ce billet? le détruire — l'envoyer à Julie — le conserver? Je l'ai lu plus de vingt fois; je le savais déjà par cœur, que je lisais encore... Te l'avouerai-je? j'aurais désiré que ce billet fut bien bête, bien absurde et ridiculement tourné: j'aurais voulu pouvoir en rire un peu, et malheureusement je ne le trouve pas mal; pas biais, pas de phrases, pas d'exagération romantique... Qui donc a pu écrire ainsi à Julie? — Elle est venue me voir, hier seulement: j'allais mieux et je trônais dans mon boudoir: elle est restée depuis neuf heures jusqu'à midi, et cependant nous n'avons pas eu une minute de tête-à-tête, tant les visiteurs abondaient, soi-disant inquiets de la santé de la binamée malade. — Je trouvais à ma sœur une physionomie extraordinairement affligée: elle me faisait une peine affreuse...

J'écoutai la première inspiration venue et je passai dans ma chambre à coucher: je nous lestem le plus naturellement du monde à Julie, qu'en rentrant je tendis le plus naturellement du monde à Julie.

— Tiens, lui dis-je, voilà un mouchoir qui t'appartient.

— Je n'oublie et ne perds jamais de mouchoirs...

— Celui-ci cependant est à toi et même, il porte un noeud que, sans doute, tu as fait pour te rappeler quelque chose...

— Un noeud?... fit-elle en y portant les doigts. Elle sentit qu'il contenait un papier, et reprit sans que ses traits trahissent le moindre mouvement intérieur: ah! oui, je sais maintenant; c'est le compte de Leclerc...

Elle dissimule, ma chère, avec un air effrayant; elle mit le compte de M. Leclerc dans son sac avec une aisance et un calme parfait; dix minutes après elle se leva pour prendre congé et m'embrassa aussi fraternellement.

Bruxelles, 24 février (trois heures). — Stagnation progressive; aucune opération marquante; la plus part des valeurs négligées à ce point qu'elles ne sont pas même nommées. Ardois 25 papier 2 1/2 7/8 argent, pendant toute la bourse.

Par un arrêté du 22 de ce mois, S. M. a fait les nominations suivantes: le colonel Steven (Jean-Baptiste) commandant actuellement la province de Limbourg, est appelé au commandement de la province de Liège, en remplacement du colonel Chazal, nommé à d'autres fonctions.

LIÈGE, LE 25 FÉVRIER. BULLETIN.

La découverte du complot de Champion est, comme on le pense bien, l'occasion d'une polémique fort vive entre les journaux de Paris. Tous voient dans cet événement, une raison nouvelle en faveur de la thèse qu'ils défendent, un enseignement duquel il ressort la preuve invincible de la bonté de la cause à laquelle ils ont consacré leurs efforts.

On remarque cependant aujourd'hui un incident nouveau dans le cours ordinaire de cette polémique, si on peut s'exprimer ainsi. C'est la scission qui s'opère parmi les défenseurs du pouvoir. M. H. Fonfrède, qui, du reste, s'est déclaré plus ministériel que le ministère, et plus royaliste que le roi, semble demander de nouvelles lois restrictives de la presse.

L'Angleterre nous donne aussi en ce moment le spectacle d'une scission non moins notable, c'est celle du grand agitateur et des radicaux anglais les plus avancés, comme ils disent. O'Connell, malgré l'exaltation de ses opinions et la spécialité de sa position, repousse aujourd'hui avec indignation l'idée d'une loi réglant le taux des salaires, il ne trouve pas d'expressions assez fortes pour flétrir les doctrines des Agraires.

Les feuilles de Paris de ce matin annoncent que la fille Saget, la maîtresse de Champion, a fait de nouvelles révélations. (V. France.)

La chambre des communes d'Angleterre est entrée dans le vif de plusieurs questions de réforme importantes. Comme on l'a pu voir hier sir Francis Egerton a renouvelé sa motion tendant à l'abolition des corporations municipales et à leur renouvellement par d'autres électeurs.

Les nouvelles d'Espagne continuent à ne présenter que fort peu d'intérêt. Notre chambre des représentants poursuit le cours de ses travaux. Espérons qu'elle ne se trouvera plus empêchée par l'absence de plus de la moitié de ses membres; nous devons

nellement que d'habitude, c'est à dire avec beaucoup de froideur; seulement elle me pressa tendrement la main. — J'étais loin, chère, de me douter que Julie fut une aussi fine mouche; ce que c'est pourtant que l'usage du monde!..

Il est onze heures et demie passée, et il y a à peine cinq minutes que la plupart des personnes que nous avons reçues, ce soir, sont parties: après le whist de rigueur, les jeunes gens se sont mis à danser au piano et les nouveaux quadrilles de Musard que je leur jouais, les avaient tellement mis en train qu'ils parlaient de rester jusqu'à l'aurore prochaine... Et cela ne m'allait pas du tout!

dire cependant, qu'à la dernière séance, l'appel nominal pour le vote du budget, n'a constaté la présence que de 53 députés.

Dans la soirée d'avant-hier et pendant tout le reste de la nuit, des coups de vent d'une violence extrême, ont été ressentis à Liège. Cet ouragan a produit d'affreux malheurs dans les environs d'Anvers. (V. plus haut)

On se rappelle que la société d'assurance des propriétaires réunis contre incendie, a refusé de payer les dommages causés par l'incendie qui a éclaté, il y a quelques mois, dans les bâtimens de l'établissement de St. Léonard. Ce refus a donné lieu à une action judiciaire; et après divers incidents, la cour d'appel de Liège a décidé, contrairement aux prétentions de la société d'assurance, que le jugement arbitral qui doit intervenir dans cette affaire serait rendu à Liège et non à Bruxelles.

MM. de Bronckère, directeur de la Banque de Belgique et Vilain XIII, administrateur, sont dans notre ville depuis quelques jours.

M. le colonel Steven vient d'être appelé au commandement militaire de la province de Liège. (V. plus haut)

Le chemin des Veones étant complètement couvert par les eaux de la Meuse, l'administration communale vient de prendre un arrêté qui y interdit provisoirement la circulation des chevaux et des voitures.

On lit dans un journal M. J. Tallois, médecin de garnison, attaché à l'administration centrale du service de santé de l'armée, vient de rendre publique une Réfutation de quelques assertions du pamphlet de MM. d'Ethoungne, Rousset et Bartels.

CONSEIL COMMUNAL. — DISCUSSION DU BUDGET.

CORRESPONDANCE. — CONSERVATOIRE. — UNIVERSITÉ. — JARDIN BOTANIQUE. LA COMPAGNIE DES POMPIERS PORTÉE À 99 HOMMES.

Séance du 23 février. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Chefnoux, Bellefroid et Galand, empêchés; MM. Constant et Tombeur, indisposés.

M. le bourgmestre donne communication de la correspondance: 1. Lettre du sieur Méan, par laquelle il accepte le prix de 50 fr. au mètre carré qui lui a été offert pour une parcelle de terrain qu'il a cédée à la voirie rue des Carmes;

2. Arrêté royal du 13 février courant, qui autorise l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain pour agrandir le cimetière;

3. Délibération du conseil communal de Grivegnée, contenant adhésion au règlement relatif aux bâtimens dans la rue Grétry.

On accorde la priorité pour la lecture et la discussion du rapport sur les conditions mises par le ministre à l'approbation du plan pour la construction du Conservatoire, et l'augmentation des bâtimens de l'Université, etc.

M. le rapporteur a la parole. Au nombre des conditions, dit-il, nous remarquons: 1. Le retard apporté à la démolition de la maison occupée jadis par M. Gaëde.

L'administration accepte cette condition, parce que les matériaux pourront servir à la construction de la salle des concerts.

2. L'obligation de procurer cette année un jardin botanique et d'y faire construire des serres et orangeries.

La ville ne peut admettre cette condition d'une manière absolue; il faut que le gouvernement autorise la vente du Collège et qu'il accorde des subsides, avant que l'administration communale s'engage sur ce point.

3. La défense d'entrer d'un côté de la place de l'Université. Les voitures pour les concerts doivent nécessairement sortir par ce côté.

4. Aueune fenêtre du côté de l'université ne pourra être qu'à fermaille et à verre dormant.

La ville repousse cette condition et fait remarquer que les classes des demoiselles pourront se trouver du côté de la rue des Jésuites.

5. Le directeur ne pourra pas y avoir de logement.

La ville demande le rejet de cette condition, le chef de l'établissement devant, dans l'intérêt des études, y résider.

La discussion s'ouvre: Quant aux conclusions du rapport sur la seconde condition, M. Lion fait remarquer qu'aucun crédit n'est voté pour notre université au budget du ministre de l'intérieur, et que d'ailleurs dans l'esprit de la loi les agrandissemens aux locaux de l'université sont à charge des villes où ces établissemens se trouvent: de plus, on ne pourra disposer de la partie du jardin actuel nécessaire au quai de halage qu'après avoir procuré un nouveau jardin.

M. Forgeur combat l'opinion qui préconise et cite la loi sur les universités qui porte que des subsides seront accordés par l'état pour les jardins botaniques.

La ville ne doit concourir que dans les frais d'agrandissement de tout ce qui se rattache aux universités.

Il ajoute que la ville n'a pris l'obligation par aucun acte quelconque, de fournir un jardin botanique.

M. Lion insiste de nouveau afin qu'on ne mette pas à l'acquisition d'un terrain pour le jardin botanique, la condition d'obtenir un subside du gouvernement.

M. Forgeur à son tour soutient que les chambres ne refuseront pas au ministre des fonds pour remplir les obligations qui sont imposées à l'état par une loi formelle.

Toutes les conclusions du rapport sont admises. M. Lambion présente le cahier des charges relatif aux améliorations de l'Aspic des orphelins.

M. Jammé propose de mettre préalablement aux voix la question d'approbation du plan et du devis estimatif pour la construction de cet établissement, en se réservant de voter sur le cahier des charges lorsque l'autorité supérieure se sera prononcée sur les plans et devis.

L'affirmative est décidée par tous les membres présents moins MM. Lion Capitaine et Neuman qui pensent que le cahier des charges devrait être examiné préalablement.

On reprend la discussion du budget. § 3. Sûreté. Art. 120. Compagnie des pompiers, solde 20,232 frs. 50.

M. Piercot a la parole pour rappeler que la compagnie des pompiers a un double but, le service des incendies et celui de la voirie, et qu'elle a besoin d'un personnel plus nombreux.

Il parle d'un premier projet dans lequel la compagnie des pompiers serait élevée de 36 à 99 hommes, et les corps de garde de 1 à 3; mais pour le cas où ce projet ne serait pas admis, il propose subsidiairement de ne porter le nombre de cette armée qu'à 70 hommes; on ne forcerait le corps de garde à l'hôtel de ville; mais on reconstruirait aux deux postes secondaires, sauf à compléter ce service en 1858.

La dépense ordinaire pour 50 hommes serait de 20,690 fr. et l'extraordinaire de 3,700.

M. Hanquet propose de demander que les compagnies d'assurance interviennent dans les dépenses qui résultent du service des incendies.

M. Despa constate que la compagnie des pompiers a jusqu'aujourd'hui répondu à tous les besoins, et s'oppose à toute augmentation.

M. Forgeur appuie le premier projet qui porte la compagnie des pompiers à 99 hommes, et désire aussi que les compagnies d'assurance contribuent pour une part dans les frais qui occasionnent le service des incendies.

Il finit par émettre le vœu que l'autorité interviene par l'un de ses membres dans les contrats d'assurance afin que l'on ne porte pas trop haut la valeur de ses propriétés et qu'on ne se croie pas par suite dispensé de prendre les précautions nécessaires.

M. Hanquet prie le collège de faire des démarches auprès des compagnies d'assurance, quant à ce dernier objet.

M. Closset ne votera que pour 30 hommes, attendu que trois postes ne suffiraient pas pour garantir toutes les localités.

M. Piercot constate que trois postes répondent aux besoins compris dans de justes limites, et se fonde sur l'expérience pour prouver l'insuffisance du personnel actuel dans le cas d'un incendie très-développé pendant la nuit, et à une saison rigoureuse.

M. Lefebvre appuie la proposition de M. Forgeur, de porter le nombre à 99 hommes.

On met aux voix la question de savoir si la compagnie des pompiers sera portée à 99 hommes y compris le chef.

41 pour et 10 contre: ces derniers sont: MM. Hanquet, Closset, Tilman, Billy, Delchay, Dehaese, Neuman, Despa, Koeler et Cox.

Art. 121. Feu et lumière, etc. pour 3 corps de garde 2500 frs. Cette dépense figurait autrefois dans l'allocation générale, il était plus régulier d'en faire un article spécial.

Art. 122. Habillement annuel des pompiers 500 frs. La somme est augmentée par suite de la nouvelle organisation des pompiers.

Art. 123. Entretien des pompes à incendie, primes 1000 frs. Art. 124. Entretien des deux baccas de sauvetage 400 frs.

M. Brixhe demande que des boîtes pour les noyés soient déposées le long des quais. — Renvoi à la commission.

Les art. 125, 126 et 127 relatif à la garde civique sont ajournés pour qu'on puisse préalablement examiner le budget de la garde civique.

M. Forgeur demande que deux des agents de police soient nommés garde-champêtre pour les parties extérieures de la commune.

M. Piercot annonce qu'il présentera plus tard des observations à l'égard de cette proposition qui peut-être ne serait pas exécutable avec le personnel actuel de la police.

D'après l'allégation du collège que le travail relatif aux réclamations des gardes civiques, ne peut être terminé avant un temps encore très long, M. Jammé demande que l'on vote des chiffres éternels.

On admet provisoirement les art. 125, 126 et 127 en un seul chiffre et un seul libellé, 14,600 fr. pour la garde civique.

Art. 128. Eclairage de la ville, 83,171 fr. M. Piercot appuie de nouveau sa proposition d'augmenter les heures d'éclairage, et rappelle un projet de le diminuer pendant les nuits d'été les plus longues.

M. Despa se plaint de l'éclairage à l'huile tel qu'il est établi, dans les faubourgs, et désire que la grande voirie le soit au gaz.

M. Piercot justifie le collège sur tous les points, et demande 73,000 fr. provisoirement pour l'éclairage. — Le conseil admet cette allocation à l'unanimité.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE. II. JEAN ÉRARD FOULLON.

Jean Erard Foulon, l'un des meilleurs historiens de Liège, naquit dans cette ville en 1609. Foulon appartenait à une famille patricienne, dont plusieurs membres occupèrent des emplois importants sous le règne des évêques Ferdinand et Maximilien de Bavière; il fit ses premières études à Liège au collège dirigé par les PP. jésuites, qui ne tardant pas à découvrir les brillantes dispositions du jeune Erard Foulon, ne négligèrent rien pour le décider à entrer dans leur ordre; ses parens qui avaient conçu l'espoir de le voir briller dans les hautes fonctions civiles, se proposaient de l'envoyer à l'université de Louvain, suivre le cours de droit professé alors par Zoesius, qui avait remplacé dans la chaire de droit civil, Gérard de Courselle, autre Liégeois célèbre, mais ils durent céder aux vives instances de leur enfant, et

à peine âgé de seize ans, Foulon fut admis dans la compagnie de Jésus. Il accompagna avec ferveur les épreuves de son noviciat, enseigna successivement pendant six à sept années, la grammaire et les belles lettres, et alla ensuite étudier la théologie à Luxembourg.

La réputation de Foulon s'étendit bientôt dans les Pays-Bas. Doué de toutes les qualités qui font les bons orateurs, il se distinguait surtout dans la prédication, et l'on courait en foule écouter ses sermons. Il exerça pendant quatorze ans l'important ministère de prédicateur à la cathédrale de Liège; il dirigea ensuite le collège des jésuites de Huy, et devint recteur de celui de Tournay. Quand la peste exerça ses ravages en 1667 en cette ville, Foulon ne craignit pas de s'exposer à cet horrible fléau pour porter des secours aux malheureux qui en étaient atteints; il fut victime de son humanité et mourut le 25 du mois d'octobre 1668.

Voilà tout ce que nous savons de la vie d'Erard Foulon, vie pure, sans tâche, et toute consacrée au bonheur de ses semblables; passions maintenant à l'indication de ses ouvrages. L'écriture sainte, la morale chrétienne et surtout l'histoire de son pays, furent les principaux objets d'étude de cet écrivain; on peut le ranger hardiment parmi les bons théologiens du XVII^e siècle, et ce n'est certes pas un des plus mauvais historiens de la même époque.

Nous ne dirons rien des ouvrages théologiques de Foulon; nous citerons seulement les *Commentaires historiques sur les livres des Machabées*, Liège: 1659, 1665 2 vol. in-8, encore fort estimés de nos jours, et la traduction d'un traité de St. Jean Chrysostôme, intitulé: *Remède général à tous les accidents de cette vie*, 1641 etc. On trouve la liste de ses autres travaux théologiques dans Paquot et les bibliographies des Pays-Bas.

Nous avons dit que Foulon se voua surtout à l'étude de l'histoire de son pays; il nous a laissé sur ce sujet un travail de la plus haute importance; mais avant de se décider à le mettre au jour, il en publia, sous le voile de l'anonyme, un abrégé in-48, intitulé: *Historia leodiensis universae compendium, in annos digestum*, Leodii, 1655.

Ce petit volume est excellent; fidèle à son épigraphe, *Pauciloqua veritas*, l'auteur y a renfermé beaucoup de choses essentielles exposées en peu de mots; tous les faits y sont racontés avec une grande précision; le style est clair, énergique, élégant même, dit M. Dewez, (1) et de tous les abrégés, c'est celui qui approche le plus de la première partie du discours de Bossuet sur l'histoire universelle. Cet éloge est exagéré sans doute; quoiqu'il en soit, nous ne craignons pas d'affirmer que le livre de Foulon est un excellent résumé historique, bien supérieur à la plupart des résumés que nous avons vus paraître de nos jours, et qui mériterait d'être traduit, afin de populariser l'histoire de Liège.

Cet ouvrage eut beaucoup de succès, on en publia deux éditions dans le courant de la même année. Rassuré par la sorte du grand travail historique qu'il avait entrepris, Foulon se laissa d'y mettre la dernière main, et peu de temps après, il le soumit à l'approbation de ses supérieurs. Des trois réviseurs chargés d'en faire l'examen, deux opinèrent pour l'impression, sauf le retranchement de quelques passages, le troisième fut d'un avis contraire et pensa que le livre ne pouvait être imprimé; Foulon embrassa ce dernier parti:

« Si je présentais cette histoire aux Liégeois, telle qu'elle est, dit cet écrivain dans une note autographe que nous avons eue sous les yeux, la vérité qui y brille pourrait déplaire, et si je la publiais avec des retranchements, on s'offenserait d'y trouver fréquemment cette vérité blessée; j'aime donc mieux ne point la faire paraître du tout. » Il en laissa seulement prendre des copies à quelques amis; nous citerons entre autres celle que fit, sous les yeux même de l'auteur, Gérard Douffet, l'un de nos bons peintres, copie qui existait dans la riche bibliothèque du savant baron de Crassier.

C'est sur ce même manuscrit, qu'on publia en 1735, l'histoire du père Foulon, 2 vol. in-folio; cette histoire, écrite dans un style clair et précis, s'étend jusqu'à la fin du règne d'Ernest de Bavière. L'auteur y fait constamment preuve d'une haute impartialité, et cherche toujours à distinguer le vrai au milieu de l'obscurité qui couvre certains faits importants de notre histoire; il aime son pays, mais encore plus la vérité; s'il raconte volontiers les hauts-faits d'armes et les grandes actions de ses ancêtres, il ne cache pas pour cela les crimes qu'a pu leur faire commettre un amour effréné de la liberté. Il n'y a pas, il est vrai, dans Foulon, cette richesse de détails que nous trouvons dans Fisen, autre historien de Liège; celui-ci se complait souvent à longuement raconter; Foulon cherche à peindre en peu de mots; son coloris est plus large et plus sévère; s'il était permis d'établir quelque rapprochement entre ces deux grands historiens de l'antiquité, on pourrait dire que la manière de Fisen a quelque ressemblance avec celle de Tite-Live, et que Foulon a dû faire une lecture assidue de Tacite.

En 1737, on publia à Liège la continuation de l'histoire de Foulon, écrite par quelques hommes habiles, dit l'éditeur dans son avertissement; elle s'étend jusqu'au règne du prince Georges Louis. On peut dire de cette continuation, que c'est ce que nous avons de plus exact sur l'état de Liège, au XVII^e siècle. Les auteurs, et l'on ignore toujours leurs noms; avaient une connaissance parfaite de l'histoire des règnes de Ferdinand et de Maximilien de Bavière; ils avaient recueilli les innombrables pamphlets qui parurent à cette époque, compulsé les archives, examiné attentivement toutes les pièces qui pouvaient jeter quelque jour sur les troubles qui désolèrent alors la principauté; aussi leur travail est-il fort remarquable; c'est ce que nous ne craignons pas d'affirmer, nous qui avons lu plus d'une fois ce volume, et qui avons pu le comparer avec une bonne partie des pamphlets consultés par eux.

Plusieurs bibliographes (2) ont attribué cette continuation à M. de Crassier et Louvrex qui soignèrent l'impression des deux premiers volumes; nous avons déjà combattu cette opinion dans la notice sur M. de Crassier, que nous avons

publiée en 1831, dans les *nouvelles Archives Philologiques* de M. de Reiffenberg. En effet, comment croire, disions-nous alors, que ces deux personnages illustres, membres du conseil privé de l'évêque, et jouissant auprès de lui d'une haute considération, aient composé une histoire où l'on prend continuellement à tâche de défendre les droits du peuple contre les empiétements continuels de nos princes; de pareils doctrines auraient mal sonné aux oreilles de Joseph Clément. Depuis lors, nous avons en entre les mains, un travail inédit de Louvrex, embrassant l'histoire de Liège de 1688 à 1734, et nous avons pu nous convaincre qu'il différait essentiellement de celui des continuateurs de Foulon (1).

Nous citerons encore de cet écrivain une dissertation historique publiée sous le nom de Nicolas Fisen, frère de l'historien et chanoine de l'église collégiale de Visé; elle est intitulée: *Veritatis et ecclesiae tongrensis, breves vindiciae, aduersus longam et supervacuum diatribam de episcopo patu trajectensi*, Leodii, L. Streef 1653 in 8. C'est la refutation du livre publié sur le même sujet à Anvers en 1653, par le hollandiste Godofroid Henschenius (2).

Tels sont les titres littéraires de Foulon; certes, si un noble talent et une belle vie suffisaient pour jeter quelque éclat sur un nom, celui de Foulon a droit à nos souvenirs; et cependant il n'est plus guères connu que du petit nombre de ceux qui s'occupent encore de l'étude de nos annales; il ne figure même pas sur les murs de la *Société d'Emulation*, à côté des noms de Louvrex et de Charles de Meun.

(1) Cette histoire de Liège par l'illustre Louvrex, est restée complètement inconnue; c'est un in-folio, intitulé: « *Rerum leodiensium sub Joanne Ludovico, Josepho Clemente, Georgio Ludovico, gestarum annales, in tres libros distincti, quos ex his que videntur quibus interfuert aut que testimonio fide dignis didicit, summa cura congesit M. G. de Louvrex, toparcha in Ramlot, SS. principum Josephi Clementis et Georgii Ludovici in concilio privati consiliarius, Scabius et ex-consiliarius leodiensis.* »

(2) Dans une note inédite de M. de Villenfagne que nous avons pu consulter, cet écrivain assure que N. Fisen est l'auteur de cette dissertation; nous avons cru devoir adopter de préférence l'opinion de Louvrex; l'exemplaire des *Vindiciae* que nous possédons appartient à ce savant; il a écrit sur le titre ces mots que nous copions textuellement: « *Auctore Foulon, et Societate Jesu, quamvis nomen Nicolai Fisen, præ se ferat.* »

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 24 FEVRIER.

Naissances: 4 garçons, 3 filles.
Décès: 4 garçons, 1 fille, 4 hommes, 7 femmes, savoir: G. E. Serexhe, âgé de 89 ans, instituteur, rue en Bèche, veuf de M. Dautrepoint. — C. J. G. Dupré, âgé de 75 ans, conseiller à la cour d'appel, place St. Jean, époux de A. M. Peeters. — J. S. hoenaerts, âgé de 74 ans, journalier, rue Basse-Wex, veuf de T. Bertrand. — D. J. G. Crespin, âgé de 73 ans, armurier, sur la Fontaine, veuf de M. J. Bouy. — M. E. Marnette, âgée de 82 ans, sans profession, rue Verd-Bois. — A. C. Debruge, âgée de 81 ans, journalière, faubourg Vivegnis, épouse de G. S. Baiwir. — M. J. Demany, âgé de 77 ans, sans profession, rue Verd-Bois, veuve de P. L. Delpérée. — A. Warnant, âgé de 63 ans, journalier, derrière Ste. Catherine, veuve de J. J. Depireux. — M. C. Bailleux, âgé de 61 ans, sans profession, rue Xhémont, épouse de H. Lejeune. — M. Delhassé, âgé de 54 ans, sans profession, rue petite Nassarie, épouse de T. Bousir. — M. C. T. Wilmet, âgé de 41 ans, cultivatrice, rue Naimette, épouse de J. J. Loris.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 26 février 1837. — La 3^e représentation du DIEU ET LA BAYADERE, grand opéra en 2 actes. — Précédé de DON JUAN D'AUTRICH, drame en 5 actes.
 Lundi 27 février, alouement suspendu. La 1^{re} représentation du MARI DE LA DAME DE CHEURS, vaudeville en 2 actes. — La 2^e représentation de GUILLAUME TELL, grand opéra.

ANNONCES.

Le propriétaire du PAVILLON ANGLAIS a l'honneur de rappeler au public que SON ETABLISSEMENT DES BAINS est en pleine activité et à un prix modéré. Lon y applique des VENTOUSES.

Au même hôtel, il y a un CHEVAL DE SELLE sans défaut à VENDRE. 343

M^{ME}. REMONT-CLEPERS, RUE PONT-DILE, N° 11,

DEMANDE DES OUVRIÈRES EN MODES, AINSI QU'UNE DEMOISELLE POUR PAYER SA TABLE. 348

GORDAGES D'ALOES

LE MAGASIN SITUÉ PLACE DE L'UNIVERSITÉ, N° 263, A LIÈGE.

Vient d'être RÉASSORTI D'UNE FORTE PARTIE DES GORDAGES nécessaires aux entrepreneurs, maîtres maçons, pour le balage, l'extraction des mines et minières, etc. etc. 294

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A DATER DU 1^{er} MARS PROCHAIN, LE PHARMACIE DE C. DAVREUX, Sera transférée rue Royale, n° 922, près du Marché. 297

ON DEMANDE POUR RIO-JANEIRO

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes. S'adresser à Hocheporte n° 790. 53

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDY, derrière Hôtel de Ville.

QUARTIER GARNI A LOUER.

Pour un homme seul, composé de deux chambres, et un cabinet au 1^{er}, rue du Séminaire, n. 322 bis. 204

A LOUER présentement UNE JOLIE MAISON, avec des persiennes, et composée de sept pièces, avec cour, pompe, cave et terrasse, rue Basse Sauvenière, n° 827. S'adresser à l'Anneau d'Or, derrière l'Hôtel de Ville. 252

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain. a Ste. Claire, n° 130. 234

A LOUER POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE, UNE BELLE ET VASTE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec cour, jardin et verger, située au centre de TILFF, cotée n. 11. S'y adresser pour connaître les conditions.

Une personne seule occupant une maison avec jardin désirerait trouver des personnes tranquilles pour louer deux chambres et la jouissance du jardin. S'adresser au Pont des Arches, au coin de Pêcheurue, n° 1401. 247

UNE PLACE DE CHANTRE AU LUTRIN étant vacante à la Cathédrale de Liège, les aspirants peuvent se présenter au concours qui aura lieu dans ladite église, LUNDI 6 mars 1837, à dix heures et demie du matin, munis de certificats de moralité. 272

A VENDRE

UNE MAISON DE COMMERCE

PORTANT LE N° 244 SITUÉE A LIÈGE, rue sur la Halle près de celle de la Madelaine. S'adresser au notaire BIAR rue Vinave d'Ille n° 43 à Liège. 253

ECOLE

PRIMAIRE ET SECONDAIRE,

DIRIGÉE PAR M^{LE}. TH. VANNIÈRE, INSTITUTRICE BREVETÉE, RUE DES TANNEURS, N. 98.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON DE CAMPAGNE.

Toute ou en partie, d'un goût très distingué, avec fournil, remise, écuries, pigeonnier, cour entourée de beaux bâtiments, jardins garnis d'arbres à fruits, prairies et allée y attenante; le tout ne renfermant qu'un ensemble d'une contenance d'environ quatre hectares, sis au village d'Occquier en Condroz, près de la nouvelle route de Liège à Marche.

Le rez-de-chaussée de la maison est composé d'un beau grand salon, de deux autres plus petits; de deux cuisines et de deux caves Des prairies, du bosquet et de la grande Dève on jouit de la vue la plus variée et la plus agréable. S'adresser à Me. AMORÉ avoué, rue du Stalon, n° 902, ou rue Devant-les-Carmes n° 432. 204

MAGASIN DE SAPIN,

RUE ST-JEAN-BAPTISTE, A LIÈGE.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir une forte partie DE BOIS DE SAPIN DU NORD ET AUTRES.

Blanc et rouge, tels que bois carré, madriers, planches, vernis, bois de refendage, ainsi que des lattes double et simple, de toutes dimensions. Ils se recommandent pour leur prix modéré et leur bonnes marchandises. S'adresser sur la Batte, n° 1102. M. LAMBOTTE et C^o. 355

VENTE

D'EFFETS MOBILIERS.

LE MERCREDI 8 Mars 1837, et le lendemain, s'il y a lieu, M. GILMAN, cessant l'exploitation de sa ferme de Micheroux, y fera procéder, par le notaire LEGRAND, à la vente publique,

DU MOBILIER

QUI LA GARNIT;

Se composant de six vaches pleines, une autre vide et deux genisses, environ 20 fats de foin, tonneaux à beurre et tous ustensiles servant au laitage. Trois grandes chaudières de cuivre à sirop, un pressoir avec vis en fer, une grande cuve, quantité de tonneaux et cuveaux. Tables, chaises, bois de lit, horloge, batterie de cuisine et autres meubles. Un van volant, cribles et instrumens aratoires.

On commencera à neuf heures du matin. ARGENT COMPTANT. 353

VOIR LE SUPPLEMENT.

(1) Préface de son Histoire de Liège.

(2) Feller, la Biographie Universelle, etc., etc.

LA MAISON n° 555, située au commencement du QUAI D'AVROY à Liège, n'ayant pas été adjugée le 21 février, on peut traiter de gré à gré pour son acquisition. S'adresser au notaire BIAR, rue Vinave d'Ile, n° 43, à Liège. 354

A VENDRE

SIX VERGES GRANDES DE TERRE, propres à y bâtir, sises à Fragnée, aboutissant à la grande route, dans le BEAU VALLON DU VAL-BENOIT, en vue du chemin de fer, distant d'environ 150 mètres; S'adresser Quai de la Souvenière, n° 6. 246

VENTE

POURCESSION DE COMMERCE D'UNE GRANDE

PARTIE DE DRAPS.

LUNDI 13 Mars 1837, à dix heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, on vendra à l'encan, en la maison enseignée du *Petit Pavillon Anglais*, RUE SOUVERAIN PONT, UN GRAND ASSORTIMENT

DE DRAPS,

De diverses couleurs et qualités, sans défaut et décatés. 340

LE JEUDI, deux mars 1837, à deux heures après midi, le notaire PAQUE vendra publiquement, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE PIERREUSE, N° 370, Avec cour et bâtiment derrière. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 348

VENTE A L'ENCHÈRE

D'UN BEAU TERRAIN,

PROPRE A Y BÂTIR, DE LA CONTENANCE DE 393 MÈTRES CARRÉS, Situé à proximité du second pont de la Boverie et longeant la nouvelle route joignant au chemin nommé Latour. Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M. BERTRAND, notaire, LE 3 MARS à 10 heures. 310

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

MARDI 7 mars 1837, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix à Hollogne aux Pierres, la famille HANSON, de Grâce, fera procéder à la revente définitive de

QUATRE PARCELLES DE TERRE,

SISES A ALLEUR, Occupées par le sieur Malaise.

Le même jour, à 3 heures de l'après-dîner, chez le sieur Nicolas JOLIET, cabaretier à Ruy, commune de Hollogne aux Pierres, le notaire BERNARD exposera en vente aux enchères publiques,

UNE MAISON, JARDIN ET VERGER,

Sis audit RUY, appartenant aux héritiers AIMON. 341

VENTE

D'UNE BELLE ET BONNE RENTE.

VENDREDI 3 MARS 1837, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liège,

UNE RENTE ANNUELLE ET PERPÉTUELLE de 729 FRANCS 34 CENTIMES, ou 600 FLORINS BRABANT LIÈGE, au capital de 24,311 francs 49 centimes, ou 20,000 fls. Brabant Liège, due par les enfans de feu M. Pasquet, sur l'Hôtel des Messageries, Place Verte, à Liège, et par M. le comte Oscar de Marchant-d'Ansembourg, sur le château de Neubourg et les biens en dépendant, situés dans la commune de Galoppe. S'adresser audit notaire MOXHON. 347

VENTE DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le Mardi 7 Mars 1837, à 10 heures, il vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée;

UNE MAISON DE COMMERCE,

avec bâtiment derrière et jardin, sise à Liège, FAUBOURG Ste-MARGUERITE, portant l'enseigne du Soleil et le n° 431, sur la mise à prix de 9000 fr., montant de la surenchère.

2^e UNE MAISON, sise à Montegnée, vis-à-vis de l'église, avec un jardin d'une verge grande, assez près dans la ruelle des Mavis, sur la mise à prix de 1570 frs. en sus d'une rente de 8 florins de Brabant Liège. S'adresser audit notaire DUSART, chargé de placer un capital de 8 à 10,000 frs. 345

A VENDRE,

MOYENNANT DES CONDITIONS AVANTAGEUSES, PLUSIEURS BELLES MAISONS, CONSTRUITES A NEUF,

Et présentant toutes les commodités possibles, dont deux à portes cochères, ayant remises et écuries, placées dans la situation la plus agréable, AU QUAI D'AVROY, formant l'angle de la nouvelle RUE BERTHOLET, près la Place St-Jacques.

S'adresser au commencement du faubourg St Gilles, n° 203, à Liège. 307

VENTE DE TERRES.

LE LUNDI 13 mars 1837, à 10 heures. M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée, n° 569, LES

PIÈCES DE TERRE

DONT LA DÉSIGNATION SUIT; Savoir:

- 1^o Une de 14 verges grandes, située entre Limont et Jenneffe, commune de Limont;
- 2^o Une de 18 verges grandes, située entre Viemme et Limont, commune de Jenneffe;
- 3^o Une aussi de 18 verges grandes, située à Limont, en lieu dit *Naguette*. Ces trois pièces sont exploitées par M. Lambert Brabant, de Limont;
- 4^o Une de 12 verges grandes, située en lieu dit *Chainoux*, partie sur Villers St Siméon et partie sur Liers;
- 5^o Une de 4 verges grandes sise au même endroit, commune de Liers;
- 6^o Une de 7 verges grandes 10 petites, située derrière le Doyar, commune de Voroux-lez Liers; Ces trois pièces sont exploitées par la veuve Bertrand, de Voroux-lez Liers.
- 7^o Une de 15 à 18 verges grandes, sise à Liers, en lieu dit Fond de Chainoux ou Terre de *Beaufays*, exploitée par Jacques Sauveur, de Villers St-Siméon.
- 8^o Et une de 7 verges grandes, au lieu dit au *Pireux*, hauteur de Grandville, exploitée par la veuve Henri Melon ou ses représentants, de Hodeige. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 346

Le VENDREDI 17 Mars 1837, à 11 heures du matin, il sera, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge-de-peace des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue Neuve derrière le Palais, n° 448, procédé à la requête du syndic à la FAILLITE de la veuve VELAERTS, née GERARD, à la vente aux enchères publiques, D'UNE GRANGE, HANGAR, FOURNIL, rang de cochons et un verger, le tout formant un ensemble d'une contenance de 13 ares 8 centiares, situé en la commune de Velroux, joignant d'un côté au sieur Boulette, d'un 2^e. à Mme de Bronckart, d'un 3^e. à Joseph Preudhomme, et d'un 4^e. à François Preudhomme. S'adresser pour plus amples renseignements à M. le juge de paix et au notaire. 344



EN CHARGE



LE BEAU BRICK BELGE MERCURE,

CAPITAINE

ANVERS J. F. F. SMIT,

POUR SMYRNE,

CONSTANTINOPLE

ET TOUTS LES PORTS

DE LA

MER NOIRE.

POUR PARTIR LE 15 MARS, Ayant la majeure partie de sa cargaison engagée.

Il expédiera de Constantinople à ses frais, mais non à ses risques, les MARCHANDISES pour la Mer Noire.

S'adresser pour plus amples informations à M. H. SERIGIERS, consignataire à Anvers. 302

PASTILLES DE GALABRE,

De POTARD, pharm., rue St-Honoré, 271, à Paris.

Guérissent: rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouements, coqueluches, grippe, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à Bruxelles, M. Robby confiseur; M. Decarte, pharmacien, Liège, M. Leboutte Decamps, pharm.; Louvain, M. Obozinsky, confiseur; Bruges, M. Van Outrive-Pollet, pharm.; Tirlemont, M. Gacheus, pharm.; Ath., M. Cambrelin, ph.; Mons, M. Van Miert, ph.

BOURSES.

PARIS, LE 23 FÉVRIER.

Cinq pour cent.	109 70	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent.	73 70	Dl. pas. s. int.	7 3/8
Act de la B. de Fr.	2430 00	Belg. Empr. 1832	102 1/4
Napl. Cert. Falc.	89 90	Banque de Belg.	1460 00
Esp. Ardoin 1834.	27 1/4		

ANVERS, LE 24 FÉVRIER.

ANVERS, Det. activ.	105 0/0	ANVERS, Cert. Falc.	92 1/2
Det. diff.	44 0/0	ANVERS, Lev. 1832.	401 0/0
Emp de 48 mill.	100 1/2	à An. 1834.	
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
de fl. 250.	428 0/0	Amst., c. jours.	pair
de fl. 500.	677	Rotterd., Idem.	pair
Poloc. Lots fl. 300.	116 0/0	Paris, Idem.	1/8 9/16
de fl. 500.	138 1/2	2 mois.	3/4 9/16
ANÉL. E. à L. 1834.	00 0/0	Lond. p ^r Estr. c. j.	40 1/2
ESPA. Emp. 1834.	25 1/8	2 mois.	35 3/8
D. dif. 1834.	0 0/0	Hamb. p ^r 40 HB. c. j.	35 1/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 1/8
Dette diff.	9 0/0	Bruxelles et Gand.	1/4 p. c.

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 FÉVRIER 1837. Les fonds Espagnols ont été assez fermes au commencement à notre bourse. Ardoin ouvert 25 le 1/8 1/4 après le 1/8 25, 24 7/8 et reste 25 argent au comptant. Primes à un mois 26 1/2 dont 1 p. c. A. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 24 FÉVRIER.

COURS.		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 3/4	Act. Société Gén.	733 0/0
Fin cour.	100 3/4	Act. de la S. de C.	134 3/4
Pr. 4 m. d. 1.	000 0/0	Act. la B. de B.	140 0/0
1836, 4 ^e l.	93 0/0	Act. C. Sam. et O.	106 0/0
Fin cour.	93 0/0	Act. des Hauts-F.	155 0/0
pr. 1 m. d. 1.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	130 0/0
Dette activ. 2 1/2.	52 1/2	Act. Banq. lonc.	100 3/4
E. de la ville 1832	99 5/8	Act. Ch. H. et W.	99 1/2
Dette active holl.	52 3/4	Act. Ch. Schless.	000 0/0
Rente domaniale	96 3/4	Act. Entr. Indust.	124 0/0
BRÉSIL. 1833.	85 0/0	Act. Ch. Lev du F.	106 1/2
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
ROMB. 1832.	104 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet.	00 0/0	Act. Che de fer.	00 0/0
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venne.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	000 0/0
ESPA. Ard. 1834.	25 0/0	Act. S. St. Léona.	106 0/0
Fin cour.	24 7/8	Act. S. Chatelin.	145 1/2
gros. pièces.	00 0/0	Act. S. Verrieres.	00 0/0
pr. 4 m. d. 1.	26 1/2	Act. Ecl. gaz. res.	00 0/0
différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	120 0/0
anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0
dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	112 0/0
		Act. des Brasseries.	000 0/0
		Act. Librairie H.	000 0/0
		Act. Typogr. W.	000 0/0
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		Act. Fabr. de fer.	105 0/0
		Act. Mutual. ind.	110 0/0
		Act. C. de Bruges.	104 0/0
		Act. H. F. Monc.	112 0/0

CHANGES.
AMST. ct. jours. 118 0/0
LOND. ct. jours. 12
PARIS. ct. jours. pair

VIENNE, LE 16 FÉVRIER.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la banque, 137 1/2 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 24 FÉVRIER.

Café. — On a fait aujourd'hui: 100 balles Batavia, à 30 1/2; 100 idem à 31; 150 id. Brésil bon ordinaire verdâtre, de 30 à 30 1/2 c. 100 id. St. Domingue à 29 1/2 c.
Sucre brut. — Sans affaires marquantes.
Sucre raffiné. — 6,000 kilog. candi ont trouvé preneur à prix différenciés pour l'exportation.
Tabac. — 152 Boucands Maryland à prix inconnu.
Suc de réglisse. — Une partie de 500 caisses vient d'être traitée à prix non indiqué.
Grains. — On a cité aujourd'hui environ 400 lasts seigle du pays pour l'exportation de f. 6 1/8 à f. 6 1/4, et 150 buques graine de lin à semer à f. 26.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge: Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc. Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES.

TOILETTE.

NOUVELLE IMPORTATION ANGLAISE.

Jusqu'à présent on n'avait obtenu des nombreuses compositions pour la teinture des cheveux que des résultats nuls ou incomplets. L'eau anglaise récemment importée de Londres par la maison Rousseau Ma, de Paris, n'était point connue en France; cette eau teint les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais et ne salit ni le linge ni les chapeaux.

On trouve également, au même dépôt, les articles suivants, dont la réputation dispense de tout éloge: La pommade grecque qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en peu de temps; L'épilateur du soir, qui fait tomber les poils-follets du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau; L'eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel, on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; La crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; L'eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les tâches du visage; elle contribue aussi à la blancheur de la peau; L'eau des chevaliers, qui détruit ou prévient la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail; La pommade américaine, qu'il suffit de passer sur les cheveux pour les teindre à la minute; La Pâte cirassienne, qui blanchit et adoucit les mains à l'instant même. Prix fixe: 6 frs. chaque article.

On trouve aussi à l'adresse ci-après des petites Oreilles-Cornets, instrument pour la

SURDITÉ

Très-léger, tenant seul sur la tête, et qui rend à l'ouïe toute sa finesse. Prix fixe: 20 francs. On expédie. Affranchir.

Le dépôt des articles ci-dessus de la maison Rousseau-Ma, de Paris, est établi chez M. BACHA, marchand de musique et nouveautés, pied du Pont d'Île, n° 763, à Liège. 285

VENTE D'IMMEUBLES

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le LUNDI 6 mars 1837, à 10 heures du matin, les héritiers de veuve GALOPPIN feront vendre aux enchères publiques, en la demeure de Boncelles de Louis Ramelot, cabaretier, par le ministère de M. RADELET, notaire de résidence à Ougrée.

UNE MAISON, bâtimens d'exploitation, et trois hectares trente-cinq centiares de jardin, verger et terre, situés en la commune de Boncelles, et divisés en six lots. Cette vente présente toute sécurité; elle se fera au plus offrant et sans réserve d'infimation.

S'adresser pour connaître les conditions, obtenir le plan de la formation des lots et voir le plan de la propriété, en l'étude, à Ougrée. 283

AVIS TRÈS IMPORTANT.

LA GRANDE ET RICHE SEIGNEURIE DE EHRENHAUSEN,

EN-CARINTHIE,

SITUÉE PRÈS DE KLAGENFURT, VILLE CAPITALE,

AVEC SUPERBE CHATEAU,

TERRES FERTILES; BOIS, CHASSE ÉTENDUE, etc. etc., CORVÉES ET RENTES CONSIDÉRABLES, sera vendue par Action de frs. 20.

Irrévocablement le 20 Mai 1837, sous la Garantie du Gouvernement.

Il y est combiné

LE BEL HOTEL N° 70, A BADE,

ET BEAUCOUP D'AUTRES PRIX,

De manière que cette Vente s'élève à PLUSIEURS MILLIONS.

Il est accordé aux souscripteurs plusieurs Actions gratis par série de frs. 120.

S'adresser pour tout ce qui concerne cette belle Vente

à l'Administration générale de LÉOPOLD DEUTZ et C^e, A MAYENCE S. L. RHIN. 313

POURRAT, FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DES PETITS AUGUSTINS, 5, A PARIS.

1 fr. la livraison de 4 feuilles et 1 gravure.

ŒUVRES COMPLÈTES DE WALTER SCOTT,

Traduction nouvelle par M. L. VIVIEN, 24 VOLUMES sur cavalier vélin et 100 gravures nouvelles sur acier, indépendamment de 30 gravures sur bois tirées hors des textes. Chaque livraison aura une gravure. 130 fr. l'ouvrage complet.

Plusieurs livraisons du WALTER SCOTT et des Mille et une Nuits sont en vente.

1 fr. la livraison de 4 feuilles et 1 gravure.

LES MILLE ET UNE NUITS,

Contes arabes, traduits par Galand, suivis des jolis contes de Caylus et de l'abbé Blanchet, 4 VOLUMES sur cavalier vélin et 22 gravures nouvelles.

22 livraisons de 4 feuilles et une gravure chacune, 22 fr. l'ouvrage complet.

On peut écrire aux éditeurs, ou s'adresser aux principaux libraires de la ville.

Le JEUDI 2 mars prochain, à neuf heures du matin, le héritiers de feu le sieur Jean-Bertrand DEFAAZ feront procéder, devant M. le juge de paix du canton de Fléron, en l'étude et par le ministère de M^e LEGRAND, notaire à Soumagne, à la vente aux enchères publiques:

1^{er} lot. Du BIEN qu'occupe Léonard MONSEUR, au Laid Broly, dans la commune d'Ayeneux, se composant de bâtimens d'habitation et d'exploitation, un jardin légumier, un verger et deux prés, formant un ensemble de 261 ares 53 centiares (3 bouiers.)

2^{me} lot. D'une PETITE MAISON avec jardin, au même lieu, occupés par Gardier.

3^{me} lot. D'une autre audit lieu, occupée par Cornélis Werghosse.

4^{me} lot. Et d'une RENTE PERPETUELLE de 29 fr. 97 c., due par la commune d'Ayeneux.

Aux clauses et conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire. 273

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci-devant négociant, demeurant à Liège, rue des Tancours, invitent les créanciers du failli à se présenter dans le délai de quarante jours, en l'étude de M. Jules DEL MARMOL, avocat, rue Bonne Fortune, n° 445, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de leur remettre leurs titres de créances ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, si leur en sera donné récépissé. Liège, le 31 janvier 1837.

Jules DEL MARMOL, Eugène MOXHON, Walthère FRÈRE, avocats. 18

PILULES ECOSSAISES

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissemens et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas-ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder.

Prix: 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée. Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

VENTE

DE

BELLES PROPRIÉTÉS,

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le JEUDI 9 mars 1837, à 10 heures du matin, (et non le 16 FÉVRIER comme il a été annoncé précédemment), M^{rs} les enfans VANDERMAESEN feront vendre publiquement par le ministère du notaire DELIÈGE, chez M. DESCARDRE, à Chênée,

LES PROPRIÉTÉS CI-APRÈS:

1^{er} lot: UNE BELLE MAISON DE MAITRE, de grands et beaux jardins, une maison de fermier, bâtiment d'exploitation. Plus 26 hectares de jardins, vergers, prés, terres, bois et pâtures, situé le tout contigu au bois Lemoine, commune de Forêt, à quelques minutes de l'abbaye de Beaufays.

Cette propriété est placée dans l'endroit le plus pittoresque et le plus salubre, les bâtimens sont solides et couverts en ardoises, les fonds renferment de riches mines de fer en pleine exploitation.

2^e lot: LA FERME DE MASTA, sise même commune se composant de maison, bâtimens d'exploitation et dépendances, avec 15 hectares de jardin, verger, terres, pâtures et bois.

Cette ferme contient des mines de fer, de plomb et de calamine, elle est avantageusement placée à 10 minutes de Chausfontaine, et près de la route de la Vesdre.

3^e lot: UNE BELLE ET BONNE FERME, sise au Thier, commune de Forêt, consistant en maison, bâtiment d'exploitation et dépendances, avec 17 hectares, 20 ares de prairies, terres et bois, en diverses pièces, dont plusieurs renferment des mines de fer.

4^e lot: UNE BELLE PRAIRIE, fonds de 1^{re} classe, sise à Sawehied, près de Beau-Fraipont, commune d'Imbourg, sur le bord de l'Ourte, contenant 6 hectares 69 ares.

5^e lot: UNE MAISON, sise à Liège, rue des Prémontrés, n° 316.

6^e lot: UNE PIÈCE DE TERRE appelée Chappenir, contenant 4 hectares 73 ares, située commune de Saint Georges.

Tous ces biens sont à-peu-près libres de charges.

S'adresser pour connaître les conditions à FLÉRON en l'étude de M^e DELIÈGE, à Liège, chez M. Dieudonné VANDERMAESEN rue Pierreuse, n. 342, à Verviers chez M^r VANDERMAESEN, procureur du roi. 16

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE informe MM. les étudiants en Belgique, que le

CONCOURS PUBLIC

POUR LA PLACE D'ÉLÈVE-INTERNE DE MÉDECINE

À l'Hôpital de Bavière,

Aura lieu, le 6 mars 1837, à 3 heures et demi, de relevé dans l'amphithéâtre de médecine audit hôpital.

Les concurrens sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer, avant le 6 mars, les certificats exigés par le réglemen.

Les avantages attachés à cette place sont: la table, le logement, le feu et la lumière audit hôpital. 162

MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Île, n° 32.

FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'explique ainsi au sujet de cette importation:

« Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

« Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

« Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Île, n. 32.

« Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

« La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille:

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

**AU MAGASIN
PLACE VERTE, N° 780.**

ON TROUVE :

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.
MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.
GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.
POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.
GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.
MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.
NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.
1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.
2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.
BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.
GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.
CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.
FOULARDS.
PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 313

VENTE MOBILIÈRE.

LE SAMEDI 4 mars 1837, aux dix heures du matin, à la requête de M. Jacques D'ANS et de la dame son épouse, le greffier STREEL vendra le BEAU MOBILIER qui garnit la ferme qu'ils occupent, sise à JENEFRE; plus, QUANTITÉ de MEUBLES NEUFS. — A CRÉDIT. 284

**VENTE
D'UN
BEAU MOBILIER
DE FERME
A REMICOURT.**

Le SAMEDI 11 mars 1837, à midi, le sieur Michel CLOES, sortant de la ferme de Mme. JAMART à Remicourt, canton de Waremme, y fera vendre aux enchères publiques par le ministère de M. JAMOULLE, notaire à Faime, les objets dont la désignation suit :

- 8 CHEVAUX ET 4 POULAINS, SAVOIR :
Deux beaux entiers de 3 à 4 ans, 4 jumens pleines et 2 pouliches.
- 13 BÊTES A CORNES,
Consistant en 6 vaches pleines, un beau taureau de 3 ans et 6 genisses.
- 80 BÊTES A LAINE :
Moutons, laitières et agneaux.
12 truies pleines ou avec leurs jeunes.
Bacs de pierre de différentes capacités, dont un très-grand; quantité de harnais et attirails de labour;
Tonneaux, tinnes, armoire, garde-robe, tables, chaises et autres meubles meublans, pailles d'avoine, etc. etc.
A CRÉDIT moyennant caution. 340

MERCREDI 15 MARS 1837, à 2 heures, le notaire PAQUE vendra aux enchères, en son étude rue Souverain Pont,

UNE MAISON,

TRÈS SPACIEUSE, formant deux ailes au corps principal, avec porte cochère, deux cours, remise et écurie, située à Liège, PLACE St. JEAN-EN-ILE, N° 811.
On peut la voir tous les mardis depuis 10 heures jusqu'au soir.
S'adresser, pour les conditions, chez ledit notaire. 248

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

QUAI DE LA BATTE, N° 1112.
Mercredi, jeudi, vendredi, 1, 2, 3 mars 1837, à deux heures de relevée, vente des gages surannés reçus en décembre 1835.
Lorsqu'un gage a séjourné 3 mois dans les magasins, l'emprunteur peut le faire vendre. Les frais de vente sont fixés à 5 p. c.

BELLE VENTE

D'ARBRES FRUITIERS

ET AUTRES.
JEUDI DEUX MARS 1837, à deux heures précises de relevée, et jours suivants s'il y a lieu, le notaire BIAR vendra publiquement chez M. JACOB MAKOY, RUE NEUVILLE, N° 932, près Ste. VÉRONIQUE, à Liège,
UNE TRÈS GRANDE QUANTITÉ
D'ARBRES FRUITIERS ET AUTRES,
Consistant en Maronniers, Cérissiers, Pommiers, Poitiers, Pruniers, Peupliers d'Italie, Acacia, Cytisus, Tilleuls, Catalpa, Tulipiers, Arbustes de jardin anglais, etc. etc.
ARGENT COMPTANT. 315

BELLE VENTE DE CHÊNES.

LUNDI 27 FÉVRIER 1837, M. F. D'ANCIEN DE VILLE fera vendre publiquement aux pieds des arbres dans ses bois, dit Troux Renard, proche de Lembree et Heid, du moulin de Ferrières, QUANTITÉ DE CHÊNES, parmi lesquels il s'en trouve de 10, 11 et 12 pieds de pourtour, propres aux arbres d'usines, planches de bateaux, bâtisse et charonnage, la vente aura lieu à 10 heures du matin, à la recette de M. LECOQ de Harre. A CRÉDIT et aux conditions lors à prélière. 249

BELLE VENTE

CHÊNES ET HÊTRES,

DANS LA FORÊT DU VECQMONT.
MERCREDI premier mars prochain, à neuf heures précises du matin, A LA REQUÊTE DE M. LE BARON DE WOELMONT D'AMBRAINE de Namur, il sera vendu publiquement par le ministère du notaire DELEUZE de la Roche, et à sa recette, dans la forêt du VECQMONT, en lieu dit à la Pisserotte, coupes joignant à l'ancienne route royale de Luxembourg à Namur, et à proximité de la nouvelle et de la rivière d'Ourte :
QUATRE-VINGTS HETRES,
DE TOUTE BEAUTÉ, PROPRES A TOUTES ESPÈCES DE MARCHANDISES
SOIXANTE-DIX CHÊNES, se fendant bien et convenables pour bâtiment. A CRÉDIT. 325

Vente

BELLE FUTAIE.

Jeudi 16 Mars 1837, à 11 heures du matin, M. le BARON DE BARÉ DE COMOGNE, rentier à Huy, fera vendre à l'enchère dans ses bois Bertrand-Fontaine, Melard et Mavelin, sis communes de Marchin et de Ben-Ahin,
UNE GRANDE QUANTITÉ DE MARCHÉS
DE
CHÊNES ET HÊTRES,
Au nombre desquels il y a beaucoup de chènes qui ont de trois à quatre pieds de diamètre, pouvant servir pour ARBRES D'USINES, et sont d'une qualité peu commune par leur grosseur et élévation.
Le restant de cette futaie consiste en POUTRES, VERNES, autres bois de construction, baliveaux, et bois propres au Sabotage.
La situation des dits bois à une petite distance du rivage d'Ahin, près de Huy, offre des avantages aux acheteurs.
Cette vente aura lieu aux pieds des arbres: On commencera dans le bois Bertrand-Fontaine.
A CRÉDIT moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 338

LUNDI 27 de ce mois, à 2 heures après midi, on vendra définitivement et sans aucune réserve, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, une

JOLIE MAISON

DE CAMPAGNE,
DEUX AUTRES PETITES MAISONS
ET AUTRES BATIMENTS,
Avec environ deux bonniers de jardin; pré et cotillage plantés d'arbres à fruits, situés à la BRANCHE PLANCHART, commune d'Ans et Glain, sous les n° 724, 725 et 726, près de Liège.
Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 303

CONCERT

AU BÉNÉFICE DE LA V^e LAMBERT MASSART.
LES ARTISTES DE L'ORCHESTRE DU THÉÂTRE ROYAL
Ont l'honneur de faire part au public qu'ils vont donner
UN GRAND CONCERT,
qui aura lieu le mercredi 8 mars 1837, au bénéfice de madame V^e Lambert MASSART, ex-second chef de musique du théâtre, qui vient de mourir, en laissant cinq enfants en bas âge.
Plusieurs Artistes distingués se feront entendre dans cette soirée.
Prix de la souscription : 2 frs. pour les cartes de cavaliers, et un franc pour les cartes de dames.
On peut souscrire chez M. MONARD, rue des Célestines, et chez le Concierge de la Société d'Emulation.
Le programme sera annoncé ultérieurement.
Le billet à l'entrée se payera 3 frs.

**TRÈS-GRANDE
MAISON
AVEC
JARDIN**

A VENDRE A LONG CRÉDIT.

JEUDI, 2 mars 1837, à onze heures du matin, en son étude, maître ANGLAUX, notaire à Namur, exposera en hausse publique, la belle et grande maison, sise rue du Lombard, n° 1227, à Namur, dégagée vers le centre de la ville par la nouvelle rue.
Elle contient 24 places, 6 mansardes, 3 remises, écurie pour six chevaux, vaste magasin, grande cour, greniers considérables, beau jardin, etc., etc., ce qui en fait une habitation agréable.
Son emplacement sur le ruisseau de Honyoux, sa grande distribution et ses beaux greniers, la rendent propre à toute manufacture, brasserie, distillerie, sucrerie, salin, savonnerie, fabrique de gaz et à la commission.
On peut en faire facilement deux maisons distinctes et très-commodes.
On entrera de suite en jouissance.
Le prix à payer avec grandes facilités.
S'adresser pour voir la maison et connaître les conditions au bureau de M. LELIEVRE-PASQUET, à Namur. 301

VENTE D'IMMEUBLES.

1^{er}. Lot. DES BATIMENS D'HABITATION avec écurie, étable, grange, remise, cour, un jardin légumier et un verger, situé à MICHEROUX, occupé par le sieur Guillaume FASSOTTE, formant un seul ensemble de 87 ares 18 centiares (un bonnier), tenu à MM. le baron de Copis et Mawet.
2^{me}. Lot. UN PRÉ de 34 ares 87 centiares (8 verges), contigu au ter. lot.
3^{me}. Lot. UNE PIÈCE DE TERRE de 52 ares 30 centiares (12 verges-g.) sise à Javaihaie, commune de Soumagne.
4^{me}. Lot. UNE AUTRE DE pareille contenance aux Deux Tilleuls, commune de Soumagne.
5^{me}. Lot. ET UNE AUTRE PIÈCE DE TERRE de 30 ares 51 centiares (7 verges-g.) dans la campagne de Borgavaux.
Ces immeubles, appartenant aux enfants et petits enfants de feu le sieur Jacques FASSOTTE, seront vendus aux enchères publiques le JEUDI 2 mars 1837, à 2 heures de relevée, en la demeure à Soumagne du sieur Vincent Lamarche, devant M. le juge de paix du canton de Fléron et par le ministère de M. LEGRAND, notaire, à Soumagne, où l'on peut prendre connaissance des conditions de la vente. 274

FERME

**AVEC QUARTIER DE MAITRE,
A LOUER POUR MARS 1837.**

LUNDI 27 février 1837, à neuf heures du matin; LA COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE exposera en LOCATION, à la maison de St. Abraham, rue Féronstrée, à Liège,

UNE FERME

AVEC ENVIRON 30 HECTARES DE JARDIN, TERRE ET PRAIRIE
ET LE QUARTIER DE MAITRE.
LE TOUT SITUÉ A HERSTAL.
S'adresser pour les conditions au bureau du Receveur des dits Hospices.